



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION
DE PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE
LA PREVENTION-POINT ECOUTE JEUNES**

**DÉCISION N° DM-25-085
EN DATE DU 28 MARS 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

VU la décision n° DM-25-019 en date du 21 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de proposer des permanences supplémentaires du « Point écoute jeunes » à destination des jeunes vincennois ;

CONSIDÉRANT la proposition de la Maison de la Prévention-Point Ecoute Jeunes, association domiciliée au 55 avenue du Maréchal Joffre à Fontenay-sous-Bois, d'organiser trente-trois permanences pour un « Point écoute jeunes » durant l'année 2025.

D É C I D E

DE SIGNER un avenant avec la Maison de la Prévention-Point Ecoute Jeunes, association domiciliée au 55 avenue du Maréchal Joffre à Fontenay-sous-Bois, représentée par Madame Martine ANTOINE en sa qualité de présidente, fixant les modalités d'organisation du « Point écoute jeunes » animé par une psychologue, toutes les semaines, au Carré durant l'année 2025 pour un montant total, nets de taxe, de 4 667,87 € ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250328-lmc1H12947H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/03/2025 Date de Publication : 28/03/2025
--